7 avenue de Lansdowne Gardens – PIIA résidentiel – Nouvelle construction

Évaluation des arbres – 23-07-2024

1. Plan de localisation approximative des arbres – extrait du plan d'implantation

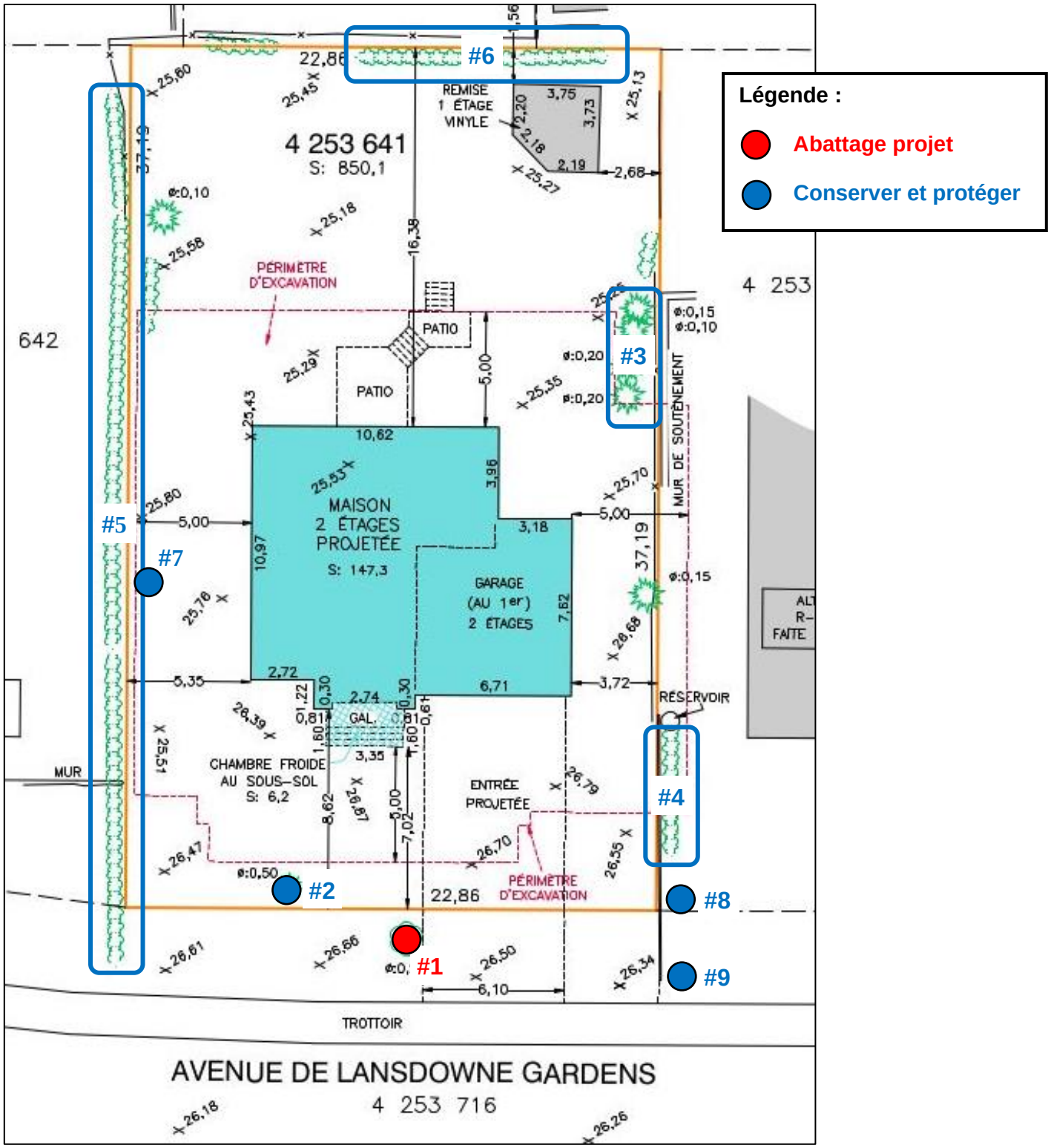

2. Tableau sommaire des arbres

Travaux à réaliser	Essence d'arbres et diamètre de tronc (DHP)	Localisation / Numéro d'arbres	Commentaires
Un (1) arbre à abattre	Un (1) pommetier public de 20 cm en bonne condition	#1	Situé à proximité de la zone d'excavation pour le nouveau stationnement projeté
Quatre (4) arbres, un (1) groupe d'arbres et trois (3) haies à conserver et à protéger	Une (1) épinette du Colorado de 51 cm en bonne condition	#2	Situé dans l'implantation du nouveau stationnement projeté
	Quatre (4) genévriers entre 10 et 20 cm en bonne condition	#3	Situé à proximité de la zone d'excavation pour la nouvelle maison projetée
	Une (1) haie composée de cèdres de moins de 10 cm en bonne condition	#4	Situé à proximité de la zone d'excavation pour l'enlèvement du stationnement existant Situé sur la propriété du 5 avenue de Lansdowne Gardens
	Une (1) haie composée de cèdres de moins de 10 cm en bonne condition	#5	Situé à proximité de la zone d'excavation pour la nouvelle maison et le nouveau stationnement projetés Situé sur la propriété du 9 avenue de Lansdowne Gardens
	Une (1) haie composée de cèdres entre 5 et 20 cm en bonne condition	#6	Situé à proximité de la zone des travaux
	Un (1) olivier de Bohème de 20-11 cm en bonne condition	#7	Situé à proximité de la zone d'excavation pour la nouvelle maison projetée
	Un (1) arbre à perruque multi tronc de moins de 10 cm en bonne condition	#8	Situé à proximité de la zone d'excavation pour l'enlèvement du stationnement existant Situé sur la propriété du 5 avenue de Lansdowne Gardens
	Un (1) amélanchier du Canada public de 13 cm en bonne condition	#9	Situé à proximité de la zone d'excavation pour l'enlèvement du stationnement existant
Deux (2) arbres à planter	Deux (2) replantations sont recommandées à la suite des travaux. Les essences sélectionnées devront se conformer au règlement en vigueur.		

3. Photos

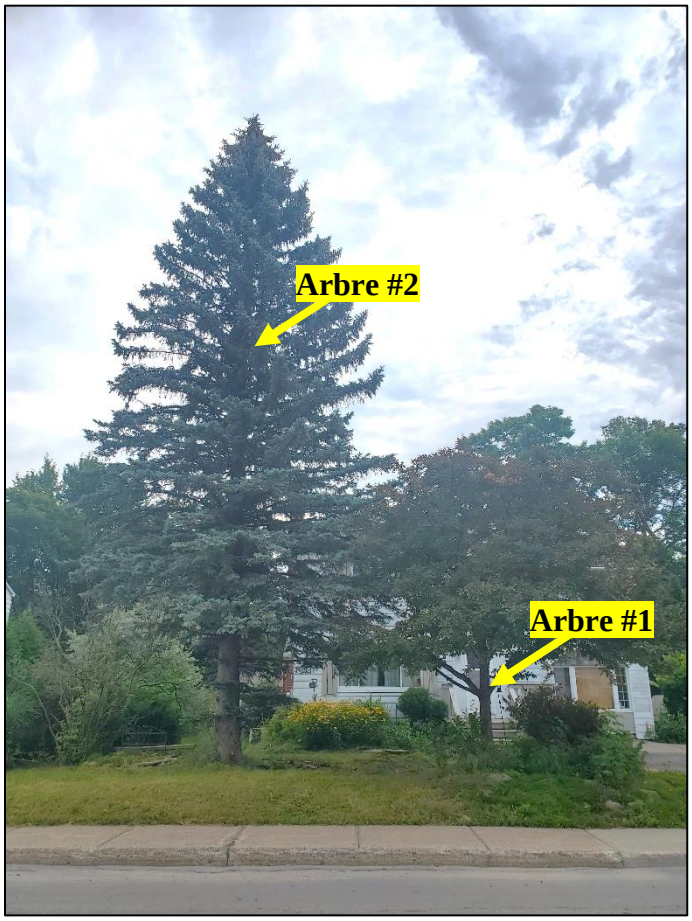

Photo 1 : Façade de la propriété et arbres #1-2

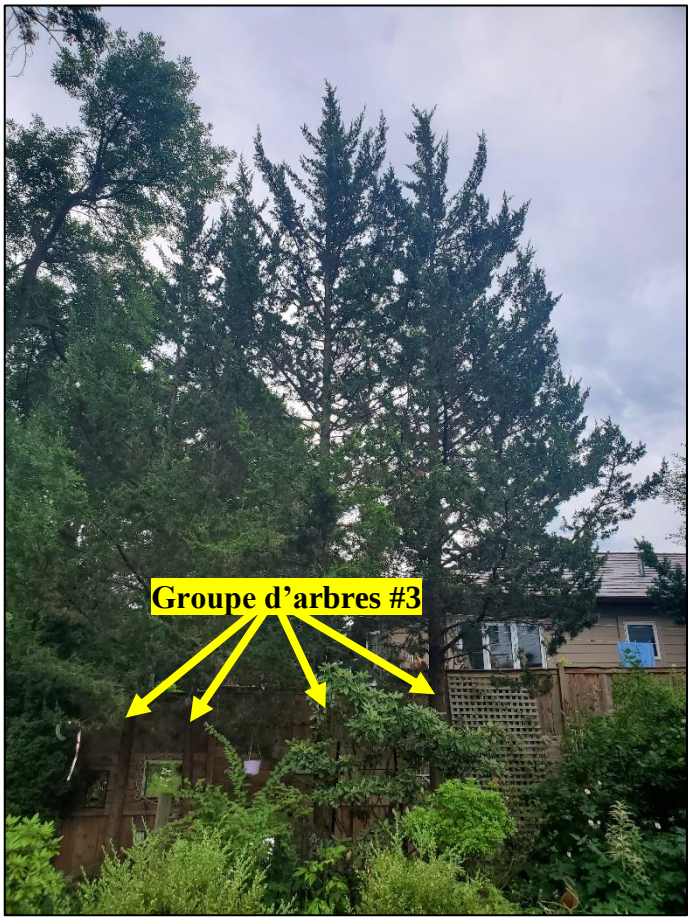

Photo #2 : Groupe d'arbres #3

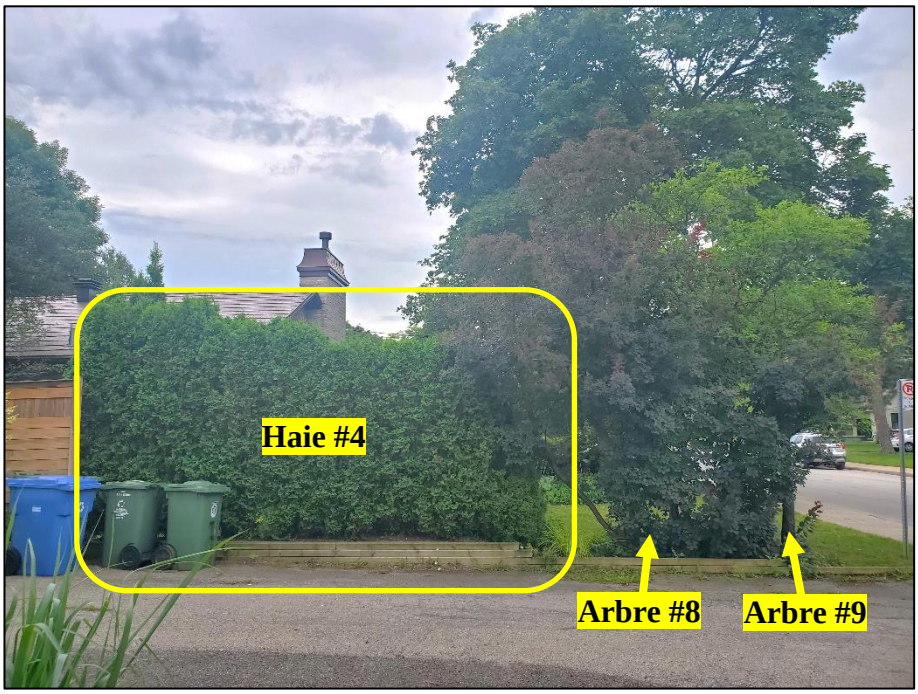

Photo #3 : Haie #4 et arbres #8-9

Photo #4 : Haie #5 (partiel)

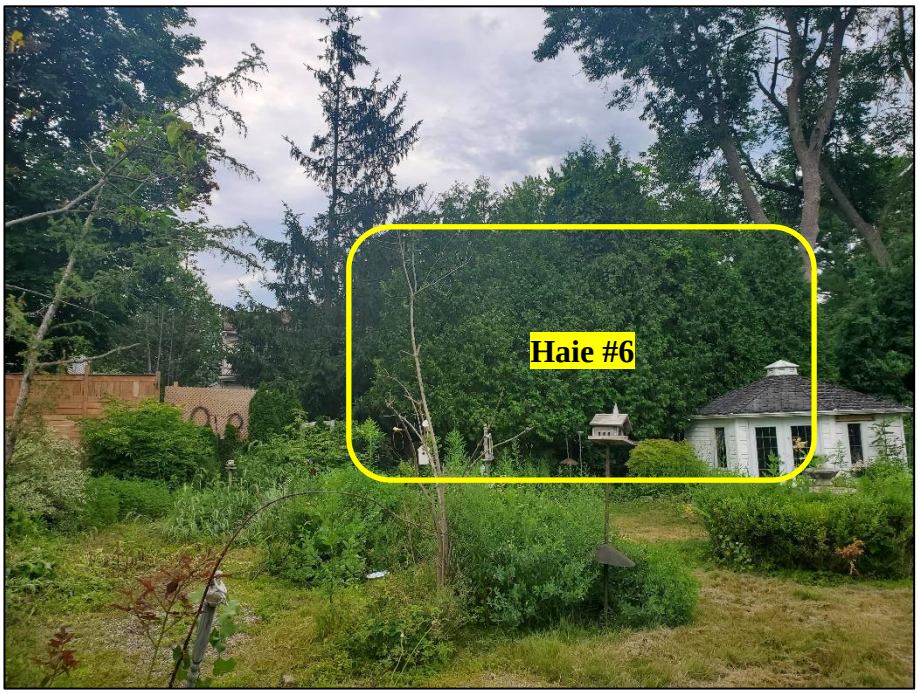

Photo #5 : Haie #6

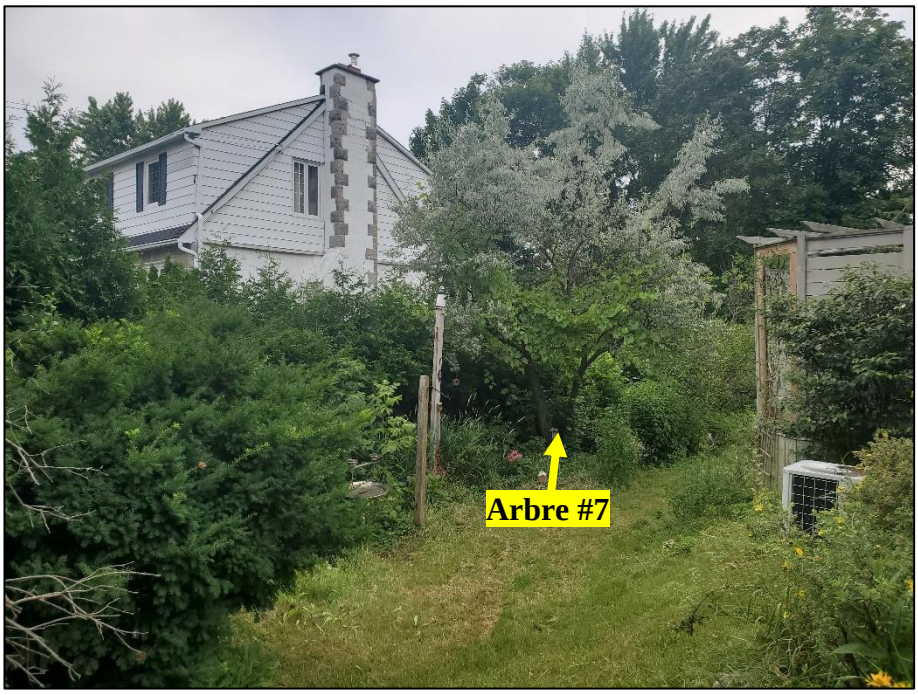

Photo #6 : Arbre #7